

## CERTIFICAT D'EXAMEN UE DE TYPE

EU TYPE EXAMINATION CERTIFICATE

N° LNE - 14798 rév. 2 du 14 septembre 2016

Modifie le certificat 14798-1

**Délivré par** : Laboratoire national de métrologie et d'essais  
*Issued by*

**En application** : Directive 2014/32/UE, Module B  
*In accordance with*  
Directive 2014/32/EU, Module B

**Fabricant** : CONSEIL FABRIC MAINTENANCE PESAGE - LA RUESSÉ CLAIRE  
*Manufacturer*  
FRANCE - 18150 - GERMINGNY-L'EXEMPT

**Mandataire** : ARPEGE MASTER K - 15 rue du Dauphiné - Bât. 6 - CS40216 - FRA - 69800 - SAINT PRIEST  
*Authorized representative*

**Concernant** : Un instrument de pesage à fonctionnement automatique totalisateur discontinu type AMK TD  
*In respect of*  
An automatic weighing instrument discontinuous totaliser type AMK TD

**Caractéristiques** : Classes d'exactitude : 0,2 ou 0,5 ou 1 ou 2  
*Characteristics*  
Classe d'environnement climatique : - 10 °C ; + 40 °C  
Les autres caractéristiques figurent en annexe

*Accuracy classes : 0,2 or 0,5 or 1 or 2  
Climatic environment class : - 10 °C ; + 40 °C The other characteristics are given in the annex*

**Valable jusqu'au** : 03 novembre 2018  
*Valid until*  
November 3rd, 2018

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat et comprend 6 page(s). Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire national de métrologie et d'essais sous la référence de dossier P159364 (+P126670, J030742-D1).

*The principal characteristics, approval conditions are set out in the appendix hereto, which forms part of the approval documents and consists of 6 page(s). All the plans, schematic diagrams and documentations are recorded by Laboratoire national de métrologie et d'essais under reference file P159364 (+P126670, J030742-D1).*

Etabli le 14 septembre 2016  
*Issued on September 14th, 2016*

Pour le Directeur Général  
*On behalf of the General Director*

Thomas LOMMATZSCH

Responsable du Pôle Certification Instrumentation  
*Measuring Instruments Division Manager*

### Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00  
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244  
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

## Annexe au certificat n°LNE-14798 rév.2

### Historique des révisions

N° de révision - Date	Modifications par rapport à la révision précédente
0 (03/11/2008)	Certificat initial
1 (18/12/2015)	Changement d'adresse du mandataire. Aucune modification des caractéristiques métrologiques.
2	Paragraphe 2.2, la valeur de dt peut prendre toute valeur permettant de respecter les critères de compatibilité des modules tout en respectant les inégalités par rapport à Max Référence normative : OIML R107/2007 – retrait des cellules numériques types CPFN, CPFN A et DC 285

## **1 Description**

### **1.1 Construction**

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique totalisateur discontinu type AMK-TD, ci-après dénommé « instrument », est constitué par :

- 1° Un dispositif d'amenée du produit dans le dispositif récepteur de charge constitué par une trémie (trémie amont) fermée par un ou deux casques à ouverture variable et à commande électropneumatique.  
La trémie peut comporter un ou plusieurs détecteurs de niveau appropriés participant à un fonctionnement sécurisé de l'installation.  
La goulotte de cette trémie comporte des piquages pour le raccordement au système d'équilibrage de pression et en option pour le raccordement au système d'extraction des poussières.  
Les casques sont équipés de détecteurs de proximité ou de contacts secs signalant leurs états respectifs : partiellement ouverts et fermés.
- 2° Un dispositif récepteur de charge constitué par une trémie sollicitant le dispositif équilibreur et transducteur de charge.  
Le dispositif transmetteur de charge doit être conforme à l'un des exemples présentés dans le guide WELMEC 2.4.  
Cette trémie est fermée par un ou deux casques à commande électropneumatique et comporte un détecteur de niveau « haut ». Elle peut être raccordée à un système d'extraction des poussières.
- 3° Un dispositif équilibreur et transducteur de charge pouvant comprendre de un à quatre capteurs à jauges de contrainte à sortie analogique (voir 2.1 ci-après).  
Un boîtier de connexion entre le dispositif de traitement des données analogiques et le dispositif équilibreur et transducteur de charge peut équiper l'instrument.
- 4° Un dispositif unité de traitement de données type IDé 200 ou IDé 400 faisant l'objet du certificat d'évaluation n°LNE-14580 réalisant l'affichage et également l'asservissement de l'instrument.
- 5° Un dispositif de vidange constitué par une trémie (trémie aval) comportant un détecteur de niveau « haut ».

### **1.2 Capteur de mesure**

Un ou plusieurs capteurs à jauges de contraintes à sortie analogique peuvent équiper l'instrument.

## Annexe au certificat n°LNE-14798 rév.2

Ceux-ci doivent faire l'objet d'un certificat OIML de conformité à la R60 de l'OIML et/ou d'un certificat d'essai d'évaluation ou de partie délivré par un organisme notifié au sein de l'Union Européenne.

Leurs caractéristiques doivent respecter les critères de compatibilité exposés dans le guide WELMEC 2.

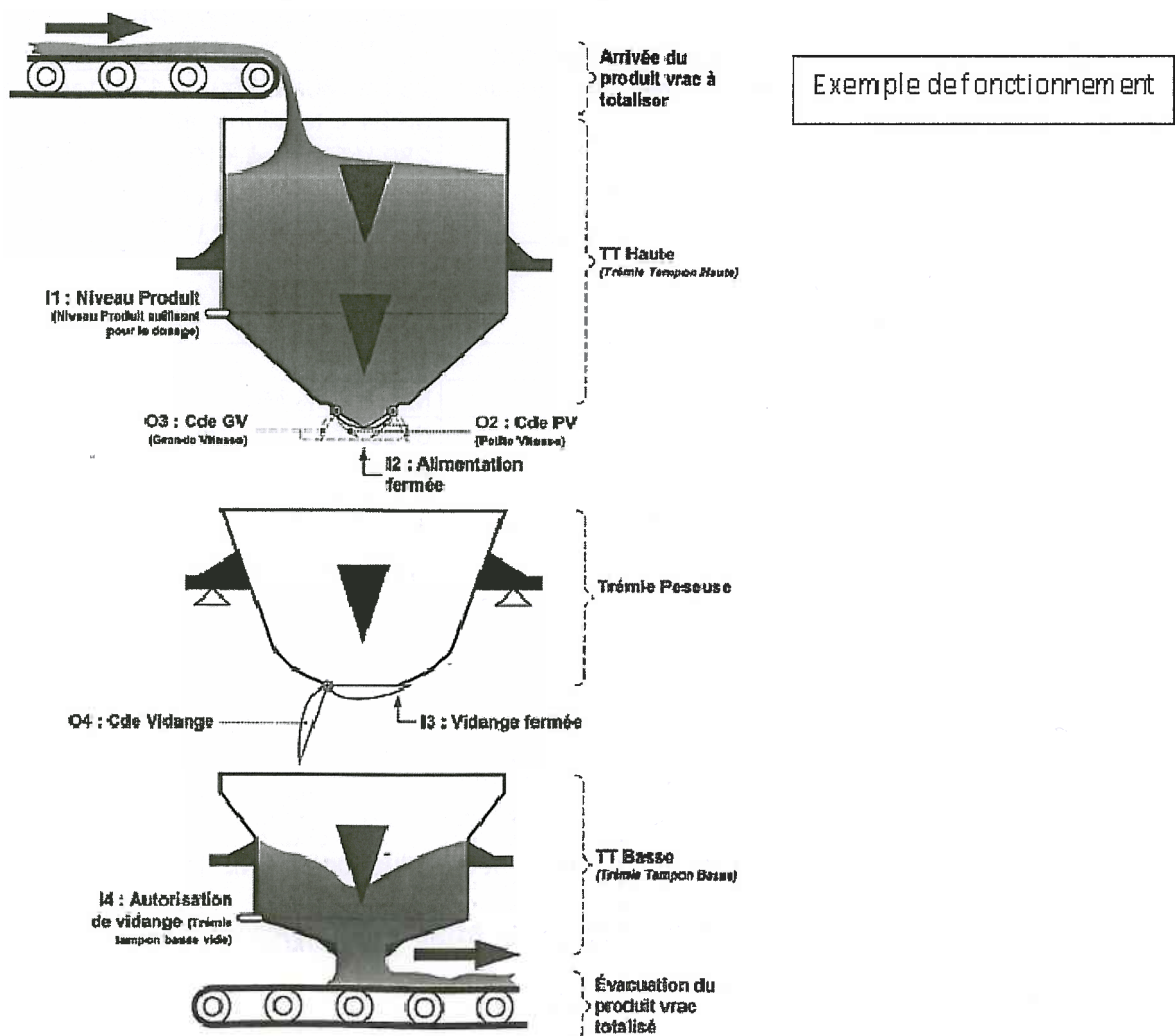
Le coefficient de module pLC doit être inférieur ou égal à 0,7.

Un capteur marqué NH n'est pas autorisé.

Il n'y a pas de capteur à bain d'huile.

### 1.3 Processus de pesage

Un cycle de fonctionnement automatique géré par l'indicateur peut permettre soit de totaliser le produit avec une consigne de totalisation (par exemple chargement de produit pour expédition par véhicule routier), soit sans consigne (par exemple lors d'une opération de déchargement).



### 1.4 Indication de la valeur pesée

L'indication de la valeur pesée est affichée sur la face avant du boîtier d'affichage - voir paragraphe 2.4 du certificat d'évaluation n° LNE-14580.

### 1.5 Fonctions soumises aux exigences de la directive 2014/32/UE

Les fonctions et logiciel pouvant équiper un instrument sont décrits dans le certificat d'évaluation n° LNE-14580.

## Annexe au certificat n°LNE-14798 rév.2

### **1.6 Documentation technique** (Liste des documents sur lesquels ce certificat est basé)

La documentation est déposée dans les dossiers E080792-D3-1, J030742, et P156935.

### **1.7 Équipements intégrés et fonctions non soumis à MID**

D'autres équipements ou fonctions non concernés par la directive peuvent être adjoints à l'instrument.

## **2 Caractéristiques**

### **2.1 Caractéristiques générales**

* Classes d'exactitude possibles pour un instrument complet équipé de ce dispositif :	0,2 – 0,5 – 1 ou 2
* Classe d'environnement climatique :	-10 °C, + 40°C
* Classe d'environnement mécanique :	Non applicable aux IPFA
* Classe d'environnement électromagnétique :	E2
* Nature (et fréquence) de la tension d'alimentation :	230 V (50/60 Hz) ou 12 V tension continue ou 24 V tension continue.
* Exigences sur l'alimentation :	230 V (-15% à +10%), 50/60 Hz $\pm$ 2% ou 12 V continue ( $\pm$ 10 %) ou 24 V continue (+ 10 % / - 45 %)

### **2.2 Caractéristiques métrologiques**

* Portée maximale :	Max $\leq$ 15 t
* Portée minimale :	Min $\geq$ 20% Max
* Échelon de totalisation :	$d_t$ doit être tel que les critères de compatibilité des modules soient respectés et 0,04% Max $\leq d_t \leq$ 0,2% Max
* Échelon de contrôle :	Égal à $d_t$ , et en mode réglage peut être égal à $1/10^e$ d'échelon de totalisation $d_t$
* Charge totalisée minimale :	$\Sigma_{min} \geq 1000 d_t$ et $\Sigma_{min} \geq$ Min pour la classe 0,2 $\Sigma_{min} \geq 400 d_t$ et $\Sigma_{min} \geq$ Min pour la classe 0,5 $\Sigma_{min} \geq 200 d_t$ et $\Sigma_{min} \geq$ Min pour la classe 1 $\Sigma_{min} \geq 100 d_t$ et $\Sigma_{min} \geq$ Min pour la classe 2

## **3 Interfaces et conditions de compatibilité**

Elles sont décrites au paragraphe 4 du certificat d'évaluation n° LNE-14580.

## **4 Exigences relatives à la production, à la mise en service et à l'utilisation**

### **4.1 Exigences sur la production**

Il n'y a pas d'exigence spéciale supplémentaire relative à la production.

### **4.2 Exigences sur la mise en service**

#### Examens et essais

- Certificats relatifs aux parties équipant l'instrument  
Les certificats relatifs au dispositif indicateur et aux cellules de pesée équipant l'instrument doivent être à disposition et la preuve de la compatibilité des parties doit être apportée par le fabricant selon les critères exposés dans le guide WELMEC 2 (compatibilité des modules).
- Essais



## Annexe au certificat n°LNE-14798 rév.2

Outre les examens de conformité au présent certificat, les essais sont à conduire sur l'instrument entièrement opérationnel dans les conditions normales d'utilisation selon les conditions définies au point 5.2 de la recommandation R107/2007 de l'OIML.

Les moyens et méthode de contrôle utilisés pour les essais matières doivent permettre la détermination du poids du produit utilisé pour les essais avec une erreur ne dépassant pas le tiers de l'erreur maximale tolérée appropriée pour le pesage en fonctionnement automatique. La méthode de contrôle doit être telle qu'il ne se produise pas de perte de produit pendant les essais.

- Examen des inscriptions réglementaires  
Voir le paragraphe 7.1 de ce certificat.
- Examen de l'identification du logiciel  
Voir paragraphe 6 de ce certificat.
- Mise en place du dispositif de scellement  
Selon le paragraphe 6 de ce certificat.
- Examen de l'installation

Un instrument doit être installé de telle manière qu'il ne soit pas possible :

- de prélever dans ou sur le circuit de transport du produit tout ou partie de la charge
- qu'une partie de la charge soit perdue entre le vrac et le récepteur de charge d'une part, le récepteur de charge et l'emplacement où la charge retourne au vrac d'autre part.

Dans les cas où la méthode d'essai le nécessite, la trémie de pesage doit être équipée de supports permettant de recevoir en toute sécurité des poids et masses.

Lorsque dans les conditions normales d'utilisation l'isolement de charges en vrac n'est pas possible, un système doit permettre de dévier les charges nécessaires pour effectuer les essais matières.

Ce système doit être équipé d'un dispositif de scellement permettant d'empêcher que du produit soit dévié lors d'une utilisation normale de l'instrument.

### **4.3 Exigences pour l'utilisation**

L'utilisateur doit assurer :

- que l'instrument est et reste approprié à son usage
- que les performances de l'instrument restent conformes aux tolérances réglementaires
- que les scellements ainsi que les inscriptions et marquages réglementaires restent intègres
- que l'instrument est conforme à la réglementation relative aux instruments en service du pays où il est utilisé
- que les formats des valeurs imprimées définis respectent les exigences réglementaires notamment celles relatives à l'impression des unités de mesure utilisées (dans le cas où cette fonctionnalité existe).

## **5 Inspection des instruments en service**

### **5.1 Documents pour l'inspection**

- Copie du présent certificat et des certificats des parties équipant l'instrument à inspecter (indicateur IDé 200 ou IDé 400 et capteurs).
- Manuel d'utilisation

### **5.2 Equipement pour l'inspection**

Les moyens et méthode de contrôle utilisés pour les essais matières doivent permettre la détermination du poids du produit utilisé pour les essais avec une erreur ne dépassant pas le tiers de l'erreur maximale tolérée appropriée pour le pesage en fonctionnement automatique.

La méthode de contrôle doit être telle qu'il ne se produise pas de perte de produit pendant les essais.

## Annexe au certificat n°LNE-14798 rév.2

### **5.3 Identification**

#### Matériel

L'instrument est désigné selon le paragraphe 1 de ce certificat.

#### Logiciel

Voir le paragraphe n°6 ci-dessous.

## **6 Mesures de sécurité**

### **6.1 Scellement du dispositif unité de traitement type IDé 200 ou IDé 400**

Ce scellement est identique à celui présenté au paragraphe 7 (7.1 et 7.2) du certificat d'évaluation n° LNE-14580.

### **6.2 Autres scellements**

Dans le cas où il existe un boîtier de jonction des capteurs, celui-ci doit être scellé.

Lorsque dans les conditions normales d'utilisation l'isolement de charges en vrac n'est pas possible, un système doit permettre de dévier les charges nécessaires pour effectuer les essais matières. Un dispositif de scellement empêche l'utilisation de ce système en mode de fonctionnement normal (voir aussi fin du paragraphe 4.2 ci-dessus).

### **6.3 Généralités sur le scellement**


Le scellement est constitué par des étiquettes autocollantes destructibles par arrachement ou un dispositif comprenant des vis à tête percée, du fil perlé et du plomb de scellement.

Sur les plombs ou étiquettes figure une marque qui peut être :

- soit la marque du constructeur stipulée dans le système qualité approuvé par un Organisme notifié (Annexe D de la Directive 2014/32/UE),
- soit une marque légale d'un Etat membre de l'Union Européenne ou de tout autre Etat signataire de l'accord instituant l'Espace Economique Européen.

### **6.4 Identification du logiciel**

Le logiciel est identifié selon le paragraphe 6 du certificat d'évaluation n° LNE-14580.

Pour accéder à l'information, il faut appuyer sur la touche  du dispositif indicateur, l'instrument étant hors cycle automatique.

## **7 Marquage et inscriptions**

### **7.1 Inscriptions réglementaires**

Les inscriptions réglementaires sont :

- marque d'identification du fabricant
- numéro de série et désignation du type de l'instrument
- désignation du (des) produit(s)
- échelon de contrôle
- tension de l'alimentation électrique
- fréquence de l'alimentation électrique
- pression du fluide de transmission (le cas échéant)
- référence du présent certificat
- classe d'exactitude
- portée maximale Max
- portée minimale Min

## Annexe au certificat n°LNE-14798 rév.2

- charge totalisée minimale  $\Sigma_{\min}$
- échelon de totalisation  $d_t$

### **7.2 Marquage de conformité**

Les marques de vérification figurent dans le voisinage des inscriptions réglementaires.